



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE



Note financière 2024

ATTELAGE - Finales Nationales

Mise à jour le 5 août 2024

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu



1 Table des matières

2	GENERALITES.....	2
2.1.	Champ d'application de la présente note et généralités.....	2
2.2.	Adhésion	2
2.3.	Races Affiliées	2
2.4.	Droit d'entrée sur le circuit Cycle Classique	2
2.5.	Déclaration des chevaux	2
2.6.	Forfait, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney.....	2
2.6.1.	Forfait.....	2
2.6.2.	Rattrapage d'engagement, changement d'épreuve.....	3
2.6.3.	Rattrapage d'engagement	3
2.6.4.	Changement d'épreuve.....	3
2.6.5.	Changement de cavalier, de cheval ou poney	3
3	ATTELAGE.....	4
3.1.	Engagements.....	4
3.2.	Dotations.....	4

2 GENERALITES

2.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2024. Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site www.shf.eu.

Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

2.2. Adhésion

Conformément à l'article 4.3 du règlement général des épreuves des jeunes chevaux et poneys, les cavaliers participant aux épreuves Cycle Classique Jeunes Chevaux CSO, CCE, dressage (Qualification, CIR et Finales Nationales) devront être adhérents de la Société Hippique Française.

Le montant de l'adhésion est de 50 € pour une année civile. Celle-ci se règle en ligne sur le site www.shf.eu

2.3. Races Affiliées

Les races énumérées ci-après sont affiliées à la SHF :

Pour les races de Chevaux :

Arabe et Demi-Sang Arabe, Anglo-Arabe, Cheval de dressage français et Selle-Français

Pour les races de Poneys :

Connemara, Criollo, Dartmoor, Fjord, Haflinger, Highland, Irish-Cob, Islandais, New Forest, Poney Français de Selle, Shetland et Welsh.

2.4. Droit d'entrée sur le circuit Cycle Classique

Selon l'article 3.1.1.2 du règlement général des épreuves des jeunes chevaux et poneys, tout équidé participant au circuit Cycle Classique de race non affiliée à la SHF et n'ayant pas délégué le contrôle des performances à la SHF devra s'acquitter d'un droit d'entrée annuel sur FFE COMPET.

Le montant annuel est fixé ainsi :

- Chevaux courant dans les disciplines du CSO et/ou Concours Complet : 120 €
- Chevaux courant dans la discipline du dressage : 40 €

2.5. Déclaration des chevaux

Pour permettre son engagement en épreuves d'élevage, un jeune cheval/poney doit au préalable être inscrit sur la liste SHF sur www.shf.eu. Pour cela, il devra être déclaré sur le compte SHF de son propriétaire, identique au propriétaire SIRE.

Si le propriétaire déclaré ne correspond pas au propriétaire officiel SIRE, le déclarant devra s'acquitter d'une pénalité de 60€ pour que le cheval/poney puisse participer au circuit.

2.6. Forfait, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

2.6.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la SHF (art. 2.3.2.3).

2.6.2. Rattrapage d'engagement, changement d'épreuve

Les conditions d'un rattrapage sont définies à l'article 2.3.2.2 du Règlement général des épreuves jeunes chevaux et poneys.

2.6.3. Rattrapage d'engagement

Les délais de rattrapage sont généralement de 24h. Il convient de se reporter aux informations publiées dans les avants-programmes des Finales Nationales.

Le montant de la pénalité pour le rattrapage d'un engagement est le montant de l'engagement limité à la somme de 100 €. Lors d'un rattrapage d'engagement, le montant de l'engagement et la pénalité sont prélevés séparément.

2.6.4. Changement d'épreuve

Les changements d'épreuve ne sont pas autorisés.

2.6.5. Changement de cavalier, de cheval ou poney

2.6.5.1. Changement de cavalier

Les changements de cavalier sont autorisés sur les Finales Nationales. Les changements de cavalier doivent être déclarés avant le début de la première épreuve d'un championnat, en CSO, Hunter, Dressage et Endurance ou du premier test, en CCE et Attelage. Les concurrents concernés doivent présenter au jury, au plus tard une demi-heure avant le début de l'épreuve, leur licence compétition ou, à défaut, une copie d'écran internet montrant la catégorie de compétition de leur licence, le livret d'identification de leur cheval/poney, et un numéro de compte engageur. Sur une Finale nationale de sauts d'obstacles ou de dressage, le Président du jury est habilité à autoriser le changement de monte entre la 1ère et la 2ème épreuve et/ou la 3ème épreuve en cas de force majeure.

2.6.5.2. Changement de cheval ou poney

Les changements de monture sont interdits sur les finales nationales.

3 ATTELAGE

3.1. Engagements

	Tarif En €
Qualification 1ère année – Trait – Sang – Poney	71
Qualification 2ème année – Trait – Sang – Poney	92
Formation 1 – Trait – Sang - Poney	60
Formation 2 – Trait – Sang - Poney	60

3.2. Dotations

La valeur des primes dans chaque épreuve dépendra de la proportion de chevaux classés.

Pour chaque catégorie la dotation globale de l'épreuve sera déterminée par le nombre de partants selon la grille suivante en considérant l'épreuve Qualification 1 d'une part, l'épreuve Qualification 2 d'autre part et les épreuves Formation 1 et Formation 2 ensemble :

	En €
Qualification 1ère année	200
Qualification 2ème année	250
Formation 1 et Formation 2	160

Répartition de la dotation

La dotation globale est répartie entre les chevaux classés ELITE, EXCELLENT et TRES BON en fonction du nombre d'unités de prime attribué à chaque niveau de classement :

	Elite	Excellent	Très Bon
Nombre d'unité de Prime	4	2	1

Exemple

Finale de Qualification 1 avec 40 chevaux partants. La dotation globale de l'épreuve est de $40 \times 200 = 8\,000$ €.

4 chevaux classés ELITE, 10 chevaux classés EXCELLENTS et 14 chevaux classés TRES BONS, soit $(4 \times 4) + (10 \times 2) + (14 \times 1) = 50$ unités de primes distribuées. La valeur de l'unité de prime est donc de $8\,000 / 50 = 160$ €. Le montant de la prime ELITE s'établit à $4 \times 160 = 640$ €.